

## Planifier sa retraite



Voici une liste de vérification qui vous aidera à y voir clair dans votre planification.

**SI VOUS AVEZ DÉJÀ ENTREPRIS** des rénovations ou organisé un événement d'envergure, vous savez que la réussite repose sur une préparation adéquate. Il faut dresser un budget, prévoir des rajustements et aussi des imprévus, pour s'éviter des tracas et de la frustration.

Il en va de même pour la retraite. Commencez par vous poser les questions ci-dessous. Quand vous serez prêt, communiquez avec votre conseiller pour lui faire part de vos questions, de vos préoccupations ou de vos constatations – celui-ci pourra vous recommander des stratégies utiles à l'atteinte de vos objectifs.

### 1. D'où proviendra l'argent?

Calculez les sommes dont vous disposerez à la retraite et sachez d'où elles proviendront. Vos sources pourraient être les suivantes :

- l'État : Régime de rentes du Québec ou Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC) et Sécurité de la vieillesse (SV)
- les régimes de retraite de vos employeurs
- votre épargne personnelle : régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), comptes d'épargne libre d'impôt (CELI), fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et comptes non enregistrés
- d'autres sources comme des revenus de location ou d'un travail à temps partiel

### 2. Quel est mon budget?

Estimez vos dépenses mensuelles en établissant un budget détaillé tenant notamment compte des impôts fonciers, frais médicaux, abonnements, voyages, etc. Vous pourrez ainsi constater tout écart entre vos revenus et vos dépenses futurs.

### 3. Devrais-je accroître mes placements?

C'est le moment de vérifier que vous cotisez autant que possible à vos REER et CELI, puisque ces outils de planification financière vous donnent l'occasion de faire croître votre épargne à l'abri de l'impôt.

#### 4. Puis-je regrouper mes dettes?

Si vous remboursez vos plus grosses dettes, vous serez beaucoup plus à l'aise financièrement une fois à la retraite et vous pourrez plus facilement faire face aux imprévus. Songez à regrouper toutes vos dettes au sein d'un seul compte assorti d'un taux d'intérêt modique.

En confiant tous vos placements au même conseiller, vous pourrez plus facilement vous faire une idée de votre situation financière globale. De plus, vous réaliserez une économie en évitant de payer des frais en double.

#### 5. Ai-je passé en revue mon testament, mes mandats en cas d'incapacité et mes désignations de bénéficiaires?

Il est parfois nécessaire de revoir certaines de nos décisions au moment de prendre notre retraite. Demandez à votre notaire d'examiner votre testament. Votre notaire et votre conseiller pourront s'assurer que vous-même, vos volontés et vos bénéficiaires serez protégés comme vous l'entendez.

#### 6. Mon programme d'assurance est-il à jour?

Vérifiez si vos assurances habitation, vie et auto sont à jour et si elles demeureront adaptées à votre situation une fois à la retraite.

#### 7. Suis-je prêt à faire face à des imprévus?

Le meilleur budget qui soit ne peut vous mettre à l'abri de toutes les dépenses imprévues et celles-ci pourraient faire dérailler vos plans. Voilà pourquoi les experts s'entendent sur la nécessité d'avoir en réserve de quoi couvrir de trois à six mois de dépenses essentielles. On évite ainsi de piger dans son revenu régulier lorsque surviennent des imprévus. ■



© 2014 Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

TMK1869F AUTOMNE 2014

AVEC LES COMPLIMENTS DE :

Isabelle Gemme  
Placements Manuvie Services D'investissement Inc.  
111 Rue Saint-Pierre  
Chambly, QC, J3L 1L6  
514-528-0080  
isabelle.gemme@placementsmanuvie.ca